




Association Tafita



# Projet de création d'une école associative

Tafita - SOLEDAM  
Solidarité avec les Enfants Démunis d'Ampefy  
Madagascar

# Association Tafita

## Coordonnées de l'association

### Siège social

Association Tafita-SOLEDAM

31 rue de la Chaize

42300 ROANNE

+33.9.53.72.85.25

**Siège à Madagascar** (*demande d'Accord de Siège en cours auprès du Ministère des Affaires Etrangères*)

Association Tafita-SOLEDAM

La Villa du Cœur

Ampefy

118 SOAVINANDRIANA

+261.32.29.888.28

Site internet : [www.tafita-asso.org](http://www.tafita-asso.org)

Courriel : [ecrire@tafita-asso.org](mailto:ecrire@tafita-asso.org)

# Association Tafita

## 1) Contexte

A Madagascar, pays classé comme étant un des plus pauvres du monde, plus de 92% de la population vit sous le seuil de l'extrême pauvreté. La crise politique a plongé le pays dans la récession économique, l'industrie a perdu des centaines de milliers d'emplois et le développement du tourisme a été enrayé. Dans les zones rurales, la situation n'est pas meilleure, l'agriculture est sinistrée (événements climatiques, invasions massives des criquets) et bien des agriculteurs ne sont plus en mesure d'acheter les semences leur permettant d'exploiter leur terre.

En conséquence, la malnutrition et la sous-nutrition sont un fléau, dont les enfants sont les premières victimes.

Privées de revenu ou ne disposant que de très maigres ressources, bien des familles sont dans l'incapacité d'envoyer leurs enfants à l'école, de les faire soigner ou de les vêtir. De très nombreux enfants sont obligés de travailler pour contribuer à la survie de la famille.

Face aux carences de l'Etat, à l'absence totale de la puissance publique, de nombreuses ONG et associations humanitaires tentent d'apporter une aide immédiate et concrète aux populations démunies.

C'est dans ce contexte que nous avons décidé de créer l'association Tafita-SOLEDAM, dans la commune rurale d'Ampefy, Région Itasy, à 120 km à l'ouest de Antananarivo, la capitale.

## 2) Objet de l'association

L'objectif de l'association est d'aider quelques dizaines (dans l'immédiat) d'enfants, à se construire, à s'épanouir harmonieusement, dans la dignité et le respect de deux droits fondamentaux, tels que définis par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) : le droit à l'éducation et le droit à la santé, qui sont nos deux domaines d'intervention.

# Association Tafita

## 3) Nos actions

- ⇒ Pour la rentrée 2013 / 2014, nous avons scolarisé 31 enfants, en réglant les droits d'inscription, les frais d'écolage, et en aidant financièrement les familles pour l'achat des fournitures scolaires et des vêtements
- ⇒ Mise en place d'un suivi médical des enfants. : en octobre 2013, une visite médicale a été assurée, pour tous les enfants, par le Médecin Chef du Centre de Santé de Base d'Ampefy, ainsi qu'une visite de contrôle bucco-dentaire, en partenariat avec un Chirurgien Dentiste du Centre Médico-Chirurgical d'Ampefy. Avec l'accord des parents et dans la limite de ses possibilités financières, l'association prendra en charge les soins éventuellement nécessaires.
- ⇒ L'association assure pour chaque enfant une séance de soutien scolaire hebdomadaire, adaptée à sa situation (beaucoup d'enfants sont en grande difficulté scolaire, voire en situation d'analphabétisme).
- ⇒ Pendant les vacances scolaires, l'association propose aux enfants des activités ludiques, éducatives, sportives ou de sensibilisation (santé, hygiène, environnement etc.)
- ⇒ A compter du 11 novembre 2013, l'association met en place un service de cantine, afin de garantir à tous les enfants au moins un repas par jour. Ce sera un petit déjeuner complet, avant le départ pour l'école.
- ⇒ Afin de faciliter le brassage interculturel et intergénérationnel, nous souhaitons développer le parrainage international (17 enfants sont actuellement parrainés).
- ⇒ Toujours dans cette optique de faciliter le brassage interculturel et intergénérationnel, l'association propose d'accueillir des volontaires internationaux dans le cadre de missions de volontariat (dites de mécénat de compétence), faisant l'objet d'une convention entre le (la) volontaire et Tafita-SOLEDAM.

# Association Tafita

- ⇒ Tafita-SOLEDAM apporte sa contribution à la lutte contre la malnutrition dans le cadre d'une convention de partenariat avec le Centre Régional de Formation Professionnelle Agricole (CFPA) d'Antanetimboahangy, sous l'égide de l'Office Régional de la Nutrition (ORN). Nous allons mettre à la disposition du CFPA quelques ares d'un terrain loué par l'association, consacrés à une parcelle expérimentale de culture du Moringa, variété d'arbuste capable de fournir, entre autres, des compléments alimentaires naturels très riches. Nous pensons que si cette expérimentation réussit, cela nous permettra de produire (ou de faire produire) les compléments alimentaires dont ont besoin les enfants, qui présentent aujourd'hui de très sérieuses carences.
- ⇒ En complément et pour offrir aux enfants une cantine de qualité, sur ce terrain loué, nous allons cultiver fruits et légumes variés.

## **4) Structure de l'association**

Un CA issu de l'AG constitutive, composé de :

- ⇒ Président, Gilles Mermet (fondateur).
- ⇒ Secrétaire-trésorière, Odile Barré (fondatrice).
- ⇒ Deux salariés de droit malgache.
- ⇒ Vingt-cinq membres actifs dont dix-sept parrains & marraines.

## **5) Moyens matériels**

Le siège de l'association, à Madagascar, est établi dans l'habitation de la trésorière-secrétaire.

Un local mis à la disposition de l'association par la mairie d'Ampefy, dans le centre du village. Ce local est utilisé pour les cours de soutien scolaire, les activités extrascolaires et les réunions avec les familles.

# Association Tafita

## **6) Ressources financières**

- ⇒ L'association fait appel à la générosité publique [déclaration d'AGP déposée en préfecture de la Loire) (dons & cotisations).
- ⇒ Contribution mensuelle et personnelle des fondateurs, à hauteur des charges de fonctionnement, jusqu'à ce que les ressources globales de l'association permettent de limiter à 15% ou en deçà (limite fixée statutairement) les dites charges.
- ⇒ Développement d'activités permettant d'assurer à l'association une marge d'autofinancement (l'association loue ou fait exploiter en partage, quatre parcelles de terrain afin de cultiver du maïs, des cacahuètes, du riz ou des haricots. La production sera vendue ou / et alimentera en produits frais, la cantine scolaire). Par ailleurs, cette activité a pour corolaire de permettre à des agriculteurs en difficulté de tirer un revenu de leurs terres inexploitées.

## **7) Projet faisant l'objet du présent appel à des partenaires financiers**

Notre ambition est de faire évoluer l'association vers un statut d'école primaire associative: "Tafita, l'école de la réussite" !

Ce projet repose sur la volonté de maîtriser notre activité de bout en bout (enseignement, soutien scolaire, activités extrascolaires, cantine) et de mettre en place un véritable projet pédagogique.

Cela nous permettra d'accueillir dans de bonnes conditions, les enfants d'ores et déjà accompagnés par l'association ainsi que d'autres enfants, toujours parmi les plus démunis, et pour lesquels les parents ne peuvent pas payer la scolarité.

# Association Tafita

L'école sera placée sous le contrôle des autorités administratives (Direction Régionale de l'Éducation Nationale, Circonscription Scolaire, Zone d'Activité Pédagogique).

Les enseignants seront habilités par une « Autorisation d'Enseigner » et devront être, au minimum, bacheliers ou bachelières.

## 8) Projet pédagogique

- ⇒ L'école enseignera les programmes officiels et appliquera les directives du Ministère de l'Éducation Nationale malgache.
- ⇒ Les enseignants devront suivre les formations dispensées par la Conseillère Pédagogique de l'EN.
- ⇒ Chaque classe comptera un petit nombre d'élèves pour permettre aux enseignants de travailler efficacement et individuellement avec chaque enfant.
- ⇒ L'apprentissage de la langue française fera partie des enseignements au même titre que les autres matières mais l'école ne sera pas une école d'expression française. Une évolution ultérieure est toutefois envisageable.
- ⇒ Nos efforts porteront prioritairement sur l'acquisition des **apprentissages fondamentaux** : lecture, écriture, arithmétique avec un objectif d'obtention du CEPE pour tous les enfants.
- ⇒ L'enseignement dispensé sera respectueux des **droits des enfants**. Leur intégrité physique et morale sera garantie.
- ⇒ Les enfants bénéficieront d'un enseignement qui leur donne la parole, qui reconnaît leur personnalité, mais aussi un enseignement fondé sur l'apprentissage des **valeurs universelles** et des **comportements civiques**.
- ⇒ Les enfants accueillis seront des enfants malgaches. Un équilibre sera recherché entre les valeurs éthiques portées par l'association et les valeurs et coutumes portées par la culture et la société malgache. Nous veillerons à ce qu'il n'y ait pas de rupture entre l'environnement des enfants et l'« école Tafita », mais au contraire continuité et complémentarité.

# Association Tafita

- ⇒ Hormis l'enseignement fondamental, les enfants bénéficieront d'un soutien scolaire régulier (déjà mis en place actuellement) dans l'enceinte de l'école. D'autres solutions alternatives seront recherchées.
- ⇒ Afin de contribuer à la réalisation de l'objet de l'association, rappelé en préambule, nous continuerons de développer l'offre d'activités extrascolaires ludiques, éducatives et sportives.
- ⇒ Les parents des élèves seront étroitement associés au projet pédagogique de l'école et une structure consultative sera créée.

## 9) Objectifs à terme

Tafita « l'école de la réussite » sera certes une école associative de droit français, mais néanmoins une école malgache, pour les enfants malgaches. Ainsi, nos objectifs à terme seront :

- I. Trouver les ressources nécessaires pour obtenir un taux d'autofinancement permettant, à terme, d'autonomiser l'école.
- II. Faire assurer la continuité de notre action et la pérennité de l'école par une équipe malgache, dans le cadre d'une structure malgache.



# Association Tafita

## 10) Budget nécessaire à la construction de l'école

- ⇒ Construction d'un bâtiment de 120 m<sup>2</sup> avec un étage, comprenant 4 salles de classe, un petit bureau et un abri pour le gardien, ainsi que des sanitaires extérieurs : 13 millions d'Ariary [environ 4500 euros]
- ⇒ Creusement d'un puits : 300.000 Ariary [100 euros]
- ⇒ Raccordement à Jirama (électricité) : 600.000 [210 euros] *(néanmoins, une solution alternative ou complémentaire [panneaux solaires] sera recherchée et chiffrée).*
- ⇒ Fabrication du mobilier scolaire (bureaux élèves + bancs + mobilier enseignants + étagères) : 1.000.000 Ariary [350 euros]
- ⇒ Achat du matériel pédagogique (tableaux blancs, papèterie, supports pédagogiques de base) : 800.000 Ariary [280 euros]
- ⇒ Acquisition d'ouvrages scolaires : possibilités d'obtenir des dons d'établissements scolaires français. Evaluation des coûts de transport / importation, selon obtention de l'Accord de Siège (en cours).

Soit un budget global de **15.700.000 Ariary** [environ 5500 euros]

## 11) Budget de fonctionnement

### Annuellement

- ⇒ *Location du terrain : 150.000 Ariary [50 euros] (avec un contrat de location de dix ans, renouvelable).*

### Mensuellement

- ⇒ Salaires chargés, de trois enseignants : 450.000 Ariary [157 euros]
- ⇒ Cantine scolaire (1 petit déjeuner + une collation) : 500.000 Ariary [175 euros]
- ⇒ Energie (électricité) : 90.000 Ariary [32 euros]
- ⇒ Rémunération du gardien : 90.000 Ariary [32 euros]
- ⇒ Fournitures scolaires, consommables, petit matériel : 150.000 Ariary [52 euros]

Soit un budget global de fonctionnement moyen mensuel de **1.300.000 Ariary** [450 euros].